

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 359

12 février 2008

SOMMAIRE

AIG European Real Estate S.à r.l.	17231	ID Top Sàrl	17186
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.	17210	Immat S.à r.l.	17215
Anatole Investments S.à r.l.	17215	Invas S.A.	17190
Angel Lux II S.à r.l.	17187	ISwe 1 Sàrl	17188
ARK S.A.	17189	ISwe Log 1 Sàrl	17188
Blue Bell S.A.	17218	ISwi 1 S.à r.l.	17186
Blue Bell Sàrl	17218	ISwi Top S.à r.l.	17186
Brahms Chemical Intermediate S.A.	17231	JP Residential VII S.à r.l.	17218
BRAPF Kannai S.à r.l.	17208	Le Cossier S.à r.l.	17189
BRAPF Kannai S.à r.l.	17231	Le Rêve S.A.	17187
Cartridge World Luxembourg S.à r.l.	17216	Liégeois Strassen S.à r.l.	17201
Center of Competence-Consulting S.A.	17227	Luxsyspur S.à r.l.	17228
Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A.	17213	Mondo Komerco Holding S.A.	17187
Defender (Luxembourg) S.A.	17227	MP3 Holdings S.à r.l.	17216
Dikomo Investment	17232	M.T.M. S.A.	17187
Elgin Credit Plus S.A.	17230	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	17232
EPO International S.à r.l.	17187	Parc Belair S.à r.l.	17227
Europlan Leasing SPV S.A.	17231	Parc Plaza	17228
Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. ..	17228	Redevco Asian Holdings S.A.	17191
formaCtion	17190	Rental Company S.A.	17232
Foruminvest Luxembourg S.à r.l.	17231	RIL II Hampstead S.à r.l.	17232
GAM Mezzanine Sàrl	17189	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	17203
Gondwana International Holding S.A.	17216	Samara Capital Corporation S. à r.l.	17226
Hexagon S.A., SICAR	17215	Special Products Corporation Sàrl	17217
Husky Injection Molding Systems	17205	Sunis Holding S.A.	17228
ICA Industrial Carbon Assets Finance S.A.	17190	Syneco S.à r.l.	17208
ID Log 1 Sàrl	17188	Top in Center S.à r.l.	17187
		Totales	17227

ISwi Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.071.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014326/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ID Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.127.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014327/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.064.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014328/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

EPO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 74.851.

Le Rêve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.366.

M.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 124.828.

Mondo Komerco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 34.505.

Top in Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 33.294.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 21 juin 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, XI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la liquidation des sociétés:

- EPO INTERNATIONAL SARL, (L-4936/07///RC B 74.851) avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
 - LE REVE S.A., (L-4937/07///RC B 69.366) avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal;
 - M.T.M. SA., (L-4938/07///RC B 124.828) avec siège social à L-8057 Luxembourg, 9, rue du Chemin de Fer;
 - MONDO KOMERCO HOLDING SA, (L-4939/07///RC B 34.505) avec siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth;
 - TOP IN CENTER SARL, (L-4940/07///RC B 33.294) avec siège social à L-1243 Luxembourg, 5, rue de Blochausen.
- nommé juge commissaire Madame Elisabeth Capesius
nommé liquidateur Maître Stefan Schmuck.

M^e S. Schmuck

Le liquidateur

Référence de publication: 2008014644/6177/46.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07818. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07820. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07822. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07825. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07826. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

(080011691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

(080011693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

(080011694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

(080011695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Angel Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.077.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.784.

—
Par résolution signée en date du 17 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Noëlle Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 27 novembre 2007.

Il a été également décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014619/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ISwe Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.126.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014329/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ISwe 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.996.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014330/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ID Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.125.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 décembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été révoqué avec effet au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014331/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.716.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 décembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Simona Ester Monica De Vizia et Madame Dafne Fugigliando de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet immédiat. L'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill et Monsieur Stefano De Meo en qualité d'administrateur, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin en l'an 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014627/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Le Cossier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 54.375.

Décision de l'associé unique

Le soussigné:

Monsieur Michael Dierckx, associé unique de 100% des parts sociales, a pris la décision suivante:

1. Le siège social est transféré au 4, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Dierckx.

Référence de publication: 2008014648/8564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07868. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

GAM Mezzanine Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.990.

CLOTURE DE LIQUIDATION

En date du 31 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

L'Associé Unique a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C.

Pour extrait
GAM MEZZANINE S.à r.l., en liquidation
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008014622/253/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Invas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways.

R.C.S. Luxembourg B 130.474.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue, le 10 septembre 2007

Résolution unique

Sont désignés administrateurs-délégués, Monsieur Bernard Rodick, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de la gestion du portefeuille d'assurances et Monsieur Jean-François Jacobe, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de la réalisation d'enquêtes privées.

Les administrateurs-délégués ont tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature isolée et obligatoire dans le cadre de leur gestion propre.

Fait en quatre (4) originaux.

B. Rodick / Ph. Hoge / J.-F. Jacobe.

Référence de publication: 2008014657/800736/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2008, réf. DSO-CM00269. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080011126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ICA Industrial Carbon Assets Finance S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 27.630.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2007

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

P. Isler
Liquidateur

Référence de publication: 2008014652/696/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

formaCtion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 113.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008014664/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00191. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080011325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Redevco Asian Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDEVCO ASIAN HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.727, constituée sous la dénomination de FOUGERE HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 921 du 15 septembre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1995 du 15 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de EUR en USD (taux de conversion du 26 novembre 2007).
2. Augmentation du capital social par un apport en espèces de USD 5.400,- libéré par l'actionnaire unique, pour le porter de son montant actuel de USD 45.900,- à USD 51.300,-.
3. Emission par la société de 54 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- chacune et création d'un prime d'émission de USD 1.494.600,-.
4. Souscription et libération par l'actionnaire unique des 54 actions nouvelles et de la prime d'émission.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Refonte des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social d'euros en Dollars des Etats-Unis d'Amérique au taux du 26 novembre 2007 de EUR 1,4829 pour USD 1,- et de fixer le capital social en conséquence à USD 45.900 représenté par 459 actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.400,-) pour le porter de son montant actuel converti de quarante-cinq mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.900,-) à cinquante et un mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.300,-) par l'émission de cinquante-quatre (54) actions nouvelles de la société ayant une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Souscription et libération

Les cinquante-quatre (54) actions nouvellement émises sont souscrites par l'actionnaire unique COFRA HOLDING A.G., une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, inscrite au registre de commerce du canton de Zug (Suisse), sous le numéro CH-170.3.025.087-7,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug (Suisse), le 29 novembre 2007,

laquelle procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement,

à un prix total d'un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.500.000,-), duquel un montant de cinq mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.400,-) est affecté au capital social de la société et un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.494.600,-) au compte de prime d'émission de la société.

Les cinquante-quatre (54) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.500.000,-) est à la libre disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Dominic Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, né 10 décembre 1957 à Wimbledon (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf (Allemagne), Carl-Theodor-Strasse 6.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de REDEVCO ASIAN HOLDINGS S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante et un mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.300,-) représenté par cinq cent treize (513) actions d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un

Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La société se trouve engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, y compris dans le cadre de la gestion journalière, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of REDEVCO ASIAN HOLDINGS S.A., a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de la Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.727, incorporated under the denomination of FOUGERE HOLDING S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, dated 21st of June 2004,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 921 on 15 September 2004.

The articles of incorporation of the company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22nd of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1995 on 15 September 2007.

The meeting is open at 3.00 p.m. with Mr Raf Bogaerts, director of companies, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- the meeting is held with the following:

Agenda:

1. Conversion of the share capital from EUR to USD (conversion rate 26 November 2007).
2. Increase of the share capital by contribution in cash of an amount of USD 5,400.-, realized by the sole shareholder, to bring its current share capital of USD 45,900.- to USD 51,300.-.
3. Issuance by the company of 54 new shares, each with a nominal value of USD 100 and creation of a share premium of USD 1,494,600.-.
4. Subscription and payment by the sole shareholder of all of the 54 new issued shares and of the share premium.
5. Appointment of a new director.
6. Restatement of the articles of incorporation.

II.- the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the currency of the share capital from euro to Dollars of the United States of America at an exchange rate of EUR 1.4829 for USD 1.- from November 26, 2007 and to consequently set the share capital at USD 45,900.- represented by 459 shares with a par value of USD 100.- each.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of five thousand four hundred Dollars of the United States of America (USD 5,400.-) so as to bring it from its current converted amount of forty-five thousand nine hundred Dollars of the United States of America (USD 45,900.-) up to fifty-one thousand three hundred Dollars of the United States of America (USD 51,300.-) through the issue of fifty-four (54) new shares of the company with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-) each.

Subscription and payment

The newly issued fifty-four (54) shares are subscribed by COFRA HOLDING A.G. a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office in CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, recorded with the Kanton Zug's (Switzerland) Trade Register under the number CH-170.3.025.087-7,

here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Zug (Switzerland), on November 29, 2007,

which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time,

at a total price of one million five hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 1,500,000.-), out of which an amount of five thousand four hundred Dollars of the United States of America (USD 5,400.-) is allocated to the share capital of the company and an amount of one million four hundred ninety-four thousand six hundred Dollars of the United States of America (USD 1,494,600.-) to the share premium account.

The fifty-four (54) new shares are entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of one million five hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 1,500,000.-) is at the disposal of the company, which is proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint as an additional director Mr Dominic Brenninkmeijer, companies' director, born on 10th of December 1957 in Wimbledon (United Kingdom), with professional address in D-40213 Düsseldorf (Germany), Carl-Theodor-Strasse 6.

His mandate will expire at the annual general meeting stating on the accounts of 2007.

Fourth resolution

The general meeting resolves to restate the articles of incorporation as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a limited holding company (société anonyme holding) under the name of REDEVCO ASIAN HOLDINGS S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company shall be to take participating interests, in whatever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and to manage, control and develop such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise these by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage any patents and other rights deriving from or complementary to such patents.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation related to or conducive to the accomplishment of its objects, provided such measure or operation within the limits established by the Law of 31 July 1929 concerning Holding Companies.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at fifty-one thousand three hundred Dollars of the United States of America (USD 51,300.-) represented by five hundred and thirteen (513) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the fourth Friday of the month of May at 10.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case maybe).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company

is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters, including the daily management, by the joint signatures of any two directors of the Company or the single signature of the delegate of the board.

The signature of a single director shall, however, be sufficient to represent the Company validly in its dealings with public authorities.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

There being no further business, the meeting is terminated.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: R. Bogaerts, F. Stolz-Page, P. Patigianone, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39261. — Reçu 10.177,77 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008014925/7241/563.

(080011209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Liégeois Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.935.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société anonyme STRASSREA S.A., dont le siège est sis à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 82504, matricule 2001 22 33 648, constituée sous la forme d'une société civile immobilière dénommée GESTRA S.C.I. en vertu d'un acte notarié du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 478 du 23 novembre 1994,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment entre autres:

- en adoptant la forme de la société en société anonyme sous la dénomination GESTRA S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Fétange, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1190 du 19 décembre 2001,

- en changeant la dénomination de la société en ING LION S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1190 du 19 décembre 2001,

- en changeant la dénomination de la société en REALILUX S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 9 février 2007, publié au Mémorial numéro 993 du 29 mai 2007,

- en changeant la dénomination de la société en STRASSREA S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2007, non encore publié au Mémorial.

ici représentée conformément à l'article 6 des statuts par Monsieur Marc Liegeois, né à Kinshasa, le 22 mai 1968, demeurant à B-1950 Kraainem, 116, route Gouvernementale et Monsieur Christophe Mouton, né à Saint-Mard, le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en leurs qualités respectives d'administrateur de catégorie A et de catégorie B, nommés tous deux à ces fonctions aux termes de la quatrième résolution prise par l'assemblée générale du 9 février 2007, avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes.

La comparante STRASSREA S.A., anciennement REALILUX S.A. est devenue associée unique de la société LIEGEOIS STRASSEN S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1353 du 4 juillet 2007, en conséquence des actes suivants:

- le projet de fusion par absorption de la société STRASSREA S.A. par acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2007, publié au Mémorial numéro 2374 du 22 octobre 2007,

- l'approbation et la ratification de la fusion par acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2007, transcrit au premier bureau des hypothèques le 3 décembre 2007, volume 2096, numéro 79 non encore publié au Mémorial.

Lequel comparant, agissant en ses qualités a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital à concurrence de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (3.512.500,- EUR) par l'émission de vingt-huit mille (28.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

La société STRASSREA S.A., préqualifiée, déclare souscrire les vingt-huit mille (28.000) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature du terrain suivant:

Commune de Strassen, section B des Bois

Numéro 623/3320, lieu-dit «Route d'Arlon», place (occupée), bâtiment non défini, contenant 36 ares 85 centiares,

La comparante précise que les bâtiments de l'immeuble apporté ont été détruits et rasés de sorte que le terrain a été mis à nu, ce qui a été constaté par un exploit d'huissier en date de ce jour.

tel que cet immeuble existe et se comporte, avec tous immeubles par destination et tous droits quelconques pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

Titre de propriété

La société STRASSREA S.A., anciennement dénommée VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT STRASSEN m.b.H avait acquis ledit terrain prédésigné aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 12 juillet 1994, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 30 août 1994, volume 1392, numéro 15.

La clause d'urgence a été réalisée aux termes d'un acte de dépôt (pour nouveaux mesurages et plans) reçu par Maître Georges d'Huart, préqualifié, le 10 décembre 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 7 janvier 1997, volume 1485, numéro 117.

La société STRASSREA S.A. a été absorbée par la société anonyme REALILUX S.A. aux termes d'un acte d'approbation et de ratification du projet de fusion ci-dessus plus amplement qualifiée.

La société REALILUX S.A. a modifié sa dénomination sociale en STRASSREA S.A. aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2007, ci-dessus plus amplement qualifiée.

Le prédit terrain est évalué à la somme de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR).

Cette évaluation résulte d'un conseil de gérance délivré et signé en date du 20 décembre 2007 par Monsieur Marc Liegeois et Monsieur Luc Liegeois, agissant tous deux en leur qualité de gérant technique de la société LIEGEOIS STRASSEN S.à r.l., ainsi que d'un procès-verbal du conseil d'administration de la Société STRASSREA S.A. tenu en date du 7 décembre 2007 lesquels après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Conditions de l'apport

L'apporteur déclare que l'apport en nature est fait sous les conditions suivantes:

1.- L'immeuble est apporté et cédé tel et ainsi qu'il se contient et se comporte à ce jour et que la société LIEGEOIS STRASSEN S.à r.l. déclare connaître pour en avoir pris inspection, avec toutes ses appartenances et dépendances et à l'inclusion de tous éléments mobiliers corporels qui y sont attachés ou qui en dépendent et qui ont le caractère d'immeubles par destination, ainsi qu'avec toutes les servitudes légales ou conventionnelles, actives ou passives, occultes ou apparentes, pouvant y être attachées, sauf à la partie acquéreuse à faire valoir les unes et à se défendre des autres, le tout à ses risques et périls et sans recours contre la partie apporteuse.

L'apporteur déclare qu'il n'a personnellement créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge de l'immeuble prédésigné.

La société LIEGEOIS STRASSEN S.à r.l. déclare s'engager à céder à la première demande de la commune de Strassen, une bande de 5 mètres à front de l'immeuble apporté sur toute la largeur de celui-ci.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition, pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence de contenance; une telle différence, excédât-elle même un vingtième, serait au profit ou à la perte de la société LIEGEOIS STRASSEN S.à r.l.

3.- L'entrée en jouissance a lieu en date de ce jour.

4.- À partir de l'entrée en jouissance, toutes impositions et contributions concernant l'immeuble apporté seront à charge de la société LIEGEOIS STRASSEN S.à r.l.

5.- L'apporteur déclare que l'objet de l'apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en l'étude du notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (3.512.500,- €) représenté par vingt-huit mille cent (28.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

17203

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quarante mille euros (40.000,- €).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Liegeois, C. Mouton, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 2007, MER/2007/1915. — Reçu 35.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008014920/243/109.

(080011663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 427.420,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of December.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M^e Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of SABRE INTERNATIONAL NEWCO, INC., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office in the State of Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801 registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number SRV 070312163-4316167 and whose U.S. federal taxpayer identification number is 38-3754376, being the sole shareholder of SABRE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Blanche Mouter, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 945 from 22nd May 2007 and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.399. The articles of association of the Company has been amended for the last time by deed of M^e Joseph Elvinger, before mentioned, on 12th April 2007 published in the Mémorial number 1423 from 11th July 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand two hundred and twelve (12,212) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Approval of the final valuation of the contribution in kind by the sole shareholder of the Company of two (2) shares in issue in SABRE INTERNATIONAL B.V. at an amount of three million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty-eight US Dollars twenty-four cents (USD 3,881,758.24).

B. Amendment of the share premium amount as a result of the final value of SABRE INTERNATIONAL B.V. by decreasing such share premium by an amount of two hundred and seventeen thousand two hundred and eighty-five US Dollars seventy-two cents (USD 217,285.72) so as to set it from its current amount of three million six hundred and eighty-nine thousand one hundred and twenty-three US Dollars ninety-six cents (USD 3,689,123.96) to three million four hundred and seventy-one thousand eight hundred and thirty-eight US Dollars twenty-four cents (USD 3,471,838.24).

The decision taken by the sole shareholder is as follows:

First resolution

The sole shareholder noted the increase of the issued share capital of the Company recorded by deed of M^e Joseph Elvinger dated 12th April 2007 (the «Capital Increase») from seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500) to four hundred and twenty seven thousand four hundred and twenty US Dollars (USD 427,420.-) by the issue of eleven thousand seven hundred and twelve (11,712) new shares of a nominal value of thirty five US Dollars (USD 35.-) each subscribed for by the sole shareholder of the Company (the «New Shares») and the allocation of an amount of three million six hundred and eighty nine thousand one hundred and twenty three US Dollars and ninety six cent (USD 3,689,123.96) to the freely distributable share premium account.

The sole shareholder noted that the New Shares had been subscribed and fully paid up on 12th April 2007 by contribution in kind of two (2) shares held by the sole shareholder in SABRE INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, with company registration number 09133180 (the «Contributed Shares») on the basis of a provisional valuation of the Contributed Shares at four million ninety nine thousand forty three US Dollars and ninety six cent (USD 4,099,043.96) (the «Initial Value») as set out in the valuation report of the Board of Managers of the Company dated 12th April 2007.

The sole shareholder noted that the valuation of the Contributed Shares has been finalised and that the final value of the Contributed Shares amounts to three million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty-eight US Dollars twenty-four cents (USD 3,881,758.24).

The sole shareholder resolved to approve the final value of the Contributed Shares of three million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty-eight US Dollars twenty-four cents (USD 3,881,758.24) (the «Final Value») as set out in the supplemental valuation report of the Board of Managers dated December 2007 (the «Final Valuation Report»), which Final Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed.

Second resolution

The sole shareholder consequently resolved to decrease the amount allocated to the freely distributable share premium account of the Company by two hundred and seventeen thousand two hundred and eighty-five US Dollars and seventy-two cents (USD 217,285.72) so as to set it from three million six hundred and eighty-nine thousand one hundred and twenty-three US Dollars ninety-six cents (USD 3,689,123.96) to three million four hundred and seventy-one thousand eight hundred and thirty-eight US Dollars twenty-four cents (USD 3,471,838.24).

Cost and expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de SABRE INTERNATIONAL NEWCO, INC., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à l'Etat de Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, inscrite auprès de l'Etat de Delaware, Secrétaire d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro SRV 070312163-4316167 et dont le U.S. federal taxpayer identification number est le 38-3754376, étant l'associé unique de SABRE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte du notaire M^e Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 945 du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.399. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e Joseph Elvinger du 12 avril 2007 publié au Mémorial numéro 1423 du 11 juillet 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille deux cent douze (12.212) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivantes:

A. Approbation de l'évaluation finale de l'apport en nature par l'associé unique à la Société de deux (2) parts sociales dans SABRE INTERNATIONAL B.V. à un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-huit dollars des Etats-Unis et vingt-quatre cents (3.881.758,24 USD).

B. Modification du montant de la prime d'émission suite à l'évaluation finale de SABRE INTERNATIONAL B.V. par la distribution de cette prime d'émission d'un montant de deux cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (217.285,72 USD) de sorte à le fixer de son montant actuel de trois millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (3.689.123,96 USD) à trois million quatre cent soixante et onze mille huit cent trente-huit dollars des Etats-Unis et vingt-quatre cents (3.471.838,24 USD).

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

L'associé unique a noté l'augmentation du capital de la Société enregistrée par un acte de M^e Joseph Elvinger du 12 avril 2007 (l'«Augmentation du Capital») de dix-sept mille cinq cent dollars des Etats-Unis (17.500,- USD) à quatre cent vingt-sept mille quatre cent vingt dollars des Etats-Unis (427.420,- USD) par l'émission de onze mille sept cent douze (11.712) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35,- USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation d'un montant de trois millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (3.689.123,96 USD) à la prime d'émission disponible.

L'associé unique a noté que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites le 12 avril 2007 et libérées par l'apport en nature de deux (2) parts sociales détenues par l'associé unique dans SABRE INTERNATIONAL B.V., une société constituée conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, avec numéro social d'enregistrement 09133180 (les «Les Parts Sociales Apportées») sur la base d'une évaluation provisoire des Parts Sociales Apportées à un montant de quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (4.099.043,96 USD) conformément au rapport d'évaluation du Conseil de Gérance de la Société daté du 12 avril 2007.

L'associé unique a noté que l'évaluation des Parts Sociales Apportées a été finalisée et que la valeur finale des Parts Sociales Apportées s'élève à trois millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-huit dollars des Etats-Unis et vingt-quatre cents (3.881.758,24 USD).

L'associé unique a décidé d'approuver la valeur final des Parts Sociales Apportés de trois millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-huit dollars des Etats-Unis et vingt-quatre cents (3.881.758,24 USD) (la «Valeur Finale») telle qu'établie dans le supplément au rapport d'évaluation du Conseil de Gérance de décembre 2007 (le «Rapport d'Evaluation Final»), lequel Rapport d'Evaluation Final sera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement avec celui-ci.

Seconde résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique a décidé de diminuer le montant attribué au compte la prime d'émission disponible de la Société de deux cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (217.285,72 USD) de sorte à le fixer de trois million six cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (3.689.123,96 USD) à trois millions quatre cent soixante et onze mille huit cent trente-huit dollars des Etats-Unis et vingt-quatre cents (3.471.838,24 USD).

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital social sont évalués à EUR 900,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15898. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008014906/272/140.

(080011485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

In the year two thousand and seven, on the sixth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS, a société anonyme, having its registered office in L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 21.683, incorporated by a deed of Maître Marc Elter, Notary residing in Luxembourg, on May 25, 1984, published in the Mémorial C, number 193 dated July 20, 1984. The articles of incorporation of the company (the Articles) have been amended by a deed of the same notary on January

29, 1988, published in the Mémorial C, number 110 dated April 26, 1988, amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, on July 6, 1994, published in the Mémorial C, number 448 on November 10, 1994, and amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, on July 28, 1997, published in the Mémorial C, number 633, dated November 12, 1997.

The Meeting was opened with Mr Raymond Thill, maître en droit, residing professionally in Luxembourg in the chair (the Chairman),

who appointed as secretary of the Meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs Corinne Petit, private employee, (the Scrutineer) residing professionally in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company;

II. that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the members of the Bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initials ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. that the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 9 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 9.** The Board of Directors will choose from among its members a chairman. It will meet when convened by the chairman and failing him, by two directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such convening notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors of the Company.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

The board of directors can validly deliberate and act only if at least two third of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are valid if approved by a majority of the votes cast.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Written resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.»

There being no further business, the Meeting is closed.»

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendundsieben, am sechsten Dezember.

Vor mir, Maître Martine Schaefer, Notar mit Sitz in Luxemburg.

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung (die «Versammlung») der Gesellschafter der HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A. (die Gesellschaft), einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 21683, gegründet nach Maßgabe einer Urkunde von Maître Marc Elter, Notar mit Sitz in Luxemburg, vom 25. Mai 1984, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 193 vom 20. Juli 1984. Die Gesellschaftssatzung (die Satzung) wurde gemäss notarieller Urkunde des gleichen Notars vom 29. Januar 1988, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 110 vom 26. April 1988, sowie gemäss notarieller Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Sitz in Dudelange vom 6. Juli 1994, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 448 vom 10. November 1994 und gemäss notarieller Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Sitz in Dudelange vom 28. Juli 1997, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 633 vom 12. November 1997, geändert.

Die Versammlung beginnt unter Vorsitz von Herrn Raymond Thill, maître en droit, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der Vorsitzende).

Welcher Frau Germaine Schwachtgen, private Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg zum Schriftführer der Versammlung ernennt (der Schriftführer).

Zum Stimmzähler der Versammlung wählt die Versammlung Frau Corinne Petit, private Angestellte (der Stimmzähler), mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler werden nachstehend gemeinsam das Bureau der Versammlung genannt).

Nachdem das Bureau der Versammlung somit gebildet wurde, erklärt und bittet der Vorsitzende den Notar wie folgt zu Protokoll zu nehmen:

I. dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Verzicht auf den Erhalt von Einladungen;
2. Änderung von Artikel 9 der Satzung;

II. dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl derer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; die Anwesenheitsliste, unterschrieben von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Bureaus der Versammlung, wird dieser Urkunde beigefügt bleiben, um zur gleichen Zeit wie die Urkunde bei den Registrierbehörden eingereicht zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die erscheinenden Parteien, werden dieser Urkunde ebenfalls beigefügt bleiben;

III. dass die gegenwärtige Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, gültig konstituiert und somit befugt ist, gültig über alle auf der Tagesordnung vorgesehenen Punkte zu beschliessen.

Die Versammlung, erlässt nach erfolgter Beratung einstimmig die die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das gesamte stimmberechtigte Aktienkapital auf der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf jegliche Einberufung. Die vertretenen Aktionäre sehen sich als ordnungsgemäss einberufen an und erklären, dass sie perfekte Kenntnis der Tagesordnung haben, welche ihnen im voraus mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 9 der Satzung abzuändern, welcher zukünftig folgenden Inhalt haben wird:

« **Art. 9.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Er tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden, oder im Falle von dessen Verhinderung, durch zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Außer in Dringlichkeitsfällen wo die Dringlichkeitsursache in der Einberufung erläutert wird, werden die Verwaltungsratsmitglieder mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Wenn alle Verwaltungsratsmitglieder der Sitzung beiwohnen oder vertreten sind und erklären, hinreichend informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen, ist eine schriftliche Einberufung nicht notwendig. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf die Einberufung schriftlich sowohl in Original, als auch durch Telegram, Telex, Fax oder e-mail verzichten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in einer Sitzung vertreten lassen indem er ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich zu seinem Vertreter ernennt.

Der Verwaltungsrat kann tagen und Beschlüsse fassen falls mindestens zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse des Verwaltungsrates sind gültig falls von einer Mehrheit der abgegebenen Stimmen befürwortet.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann über Telefon oder Videokonferenzschaltung oder durch jegliche andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen, welche allen Personen die an der Sitzung teilnehmen ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel wird als physische Teilnahme an dieser Sitzung angesehen.

Von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebene schriftliche Beschlüsse sind in der gleichen Weise gültig und verpflichtend als ob sie in einer ordnungsgemäss einberufenen und gehaltenen Sitzung gefasst worden wären. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Gegenständen identischer Protokolle figurieren und können per Brief oder Fax bewiesen werden.»

Da keine weiteren Angelegenheiten zu besprechen sind, wird die Versammlung beendet.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Partei in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Partei hat, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige originale Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. LAC/2007/40690. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014892/5770/151.

(080011062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Syneco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014991/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

BRAPF Kannai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on ninth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRAPF HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.093 (the «Sole Partner»), here represented by Mrs. Corinne Petit, employée, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 8th November 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of BRAPF KANNAI S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.558, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, above mentioned, dated of 17 September 2007 (the «Articles»), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following:

1.- The Articles of the Company have been amended pursuant to a notarial deed drawn up on 15 October 2007 by the notary Martine Schaeffer, prenamed, not yet published in the Mémorial (the «Deed»).

2.- It results from later verifications that clerical errors occurred in the Deed.

In the «First resolution», both in the English and the French version of the Deed, the first sentence of the amended and restated article 2 of the Articles, misstates the name of the Japanese tokutei mokuteki kaisha («TMK») and of the Japanese godo kaisha («GK»).

As a matter of fact, before the rectification, under section «First resolution», the first sentence of the amended and restated article 2 of the Articles reads as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the directly acquiring, owning and disposing of its ownership interest in IKEBUKURO KANNAI OFFICE TMK («TMK»), a Japanese tokutei mokuteki kaisha, and in IKEBUKURO MASTER LESSEE GK («GK»), a Japanese godo kaisha, and to enter into and comply with the agreements in relation to this equity ownership and the assets to which it is a party.(...)»

After the rectification, under section «First resolution», the first sentence of the amended and restated article 2 of the Articles shall now read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the directly acquiring, owning and disposing of its ownership interest in KANNAI OFFICE TMK («TMK»), a Japanese tokutei mokuteki kaisha, and in KANNAI MASTER LESSEE GK («GK»), a Japanese godo kaisha, and to enter into and comply with the agreements in relation to this equity ownership and the assets to which it is a party. [...]»

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des Sociétés and published in the Mémorial.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRAPF HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.093 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 8 novembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la parti comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de BRAPF KANNAI S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.558, et constituée en vertu d'un acte reçu le 17 septembre 2007 par le notaire Martine Schaeffer, précité, (les «Statuts»), et dont les Statuts n'ont pas été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital de la société demande au notaire d'acter ce qui suit:

1.- Les Statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié du 15 octobre 2007, instrumenté par le notaire Maître Martine Schaeffer précité, non encore publié au Mémorial (l'«Acte»).

2.- Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que des erreurs matérielles ont été commises dans l'Acte.

Dans la «Première résolution», dans la version anglaise et française de l'Acte, la première phrase de l'article 2 des Statuts, modifié et refondu (i) le noms de la tokutei mokuteki kaisha («TMK») japonaise et de la godo kaisha («GK») japonaise sont faussement indiqués.

En fait, avant la présente rectification, sous le point «Première résolution», la première phrase de l'article 2 des Statuts, modifié et refondu, avait la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition directe, la détention, et la cession de ses participations dans IKEBUKURO KANNAI OFFICE TMK («TMK»), une tokutei mokuteki kaisha japonaise, et dans IKEBUKURO MASTER LESSEE GK («GK»), une godo kaisha japonaise, et la conclusion et le respect d'accords en lien avec sa participation au capital social et ses actifs, auxquels elle est partie. [...]»

Suite à la rectification, sous le point «Première résolution», la première phrase de l'article 2 des Statuts, modifié et refondu, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition directe, la détention, et la cession de ses participations dans KANNAI OFFICE TMK («TMK»), une tokutei mokuteki kaisha japonaise, et dans KANNAI MASTER LESSEE GK («GK»), une godo kaisha japonaise, et la conclusion et le respect d'accords en lien avec sa participation au capital social et ses actifs, auxquels elle est partie. [...]»

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par ses nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. LAC/2007/35609. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014891/5770/109.

(080011049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.351.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALLCO FINANCE GROUP (LUXEMBOURG HOLDINGS) S.à.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered under number B 124.350, here represented by Ms Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 18, 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- ALLCO FINANCE GROUP (LUXEMBOURG HOLDINGS) S.à.r.l. is the sole partner of ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 2 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on February 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 19, 2007 number 651 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to create two classes of share quotas, the A share quotas and the 5% cumulative preference B share quotas, and further decides to reclassify the five hundred (500) existing share quotas issued upon the Company's incorporation as A share quotas having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the Company's articles of association.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the subscribed capital by an amount of one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fourteen thousand euro (EUR 14,000.-) by the creation and issuance of sixty (60) 5% cumulative preference B share quotas with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the Company's articles of association.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, the sole shareholder of the Company declares to subscribe for the new 5% cumulative preference B share quotas and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder of the Company decides to amend articles 6, 18 and 19 to the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fourteen thousand euro (EUR 14,000) represented by five hundred (500) A share quotas (the A Shares) and sixty (60) 5% cumulative preference B share quotas (the B Shares) in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. In these articles of association, the term «sharequotas» refers to the A Shares and the B Shares.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies' Act of August 10, 1915. For the avoidance of doubt, any redemption of the B Shares shall only occur from June 1, 2008 and the redemption price shall be equal to the sum of (i) the par value of the B Share so redeemed, (ii) a pro rata portion of the share premium exclusively attributed to such B Share and (iii) any declared but unpaid Preference Dividend.»

« **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Subject to the allocation of net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph, the holders of B Shares shall be entitled to an annual preferred dividend equal to 5% of the sum of the par value per B Share plus a pro rata portion of the share premium exclusively attributed to such B Share (the Preference Dividend). The holders of B Shares will not be entitled to any dividend other than the Preference Dividend. If in any given accounting year less than the Preference Dividend is distributed on the B Shares due to a deficit of reserves, the deficit will be distributed to the holders of B Shares in the subsequent year(s) until such Preference Dividend is paid.

The Preference Dividend shall be distributed prior to the allocation of any net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law, and prior to any distribution to the holders of A Shares.»

« **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be used to distribute to the shareholders any declared but unpaid dividends, then to distribute any deficits on the Class B Shares thereafter to reimburse to the holders of B Shares the total contribution (capital plus share premium) paid up

with respect to such shares, and the balance shall be paid to the holders of A Shares in proportion to the number of A Shares held by each of them.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALLCO FINANCE GROUP (LUXEMBOURG HOLDINGS) S.à.r.l., une société constituée et organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.350, ici représenté par M^e Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

- ALLCO FINANCE GROUP (LUXEMBOURG HOLDINGS) S.à.r.l., est l'unique associée de ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) N^o 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, le 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 avril 2007 numéro 651 (la Société).

- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sur quoi, la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la société décide de créer deux catégories de parts sociales, les parts sociales A et les parts sociales privilégiées cumulatives à 5% B, et décide de reclasser les cinq cents (500) parts sociales existantes lors de la constitution de la société en parts sociales A qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille euros (EUR 14.000,-) par la création et l'émission de soixante (60) parts sociales privilégiées cumulatives à 5% B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Souscription - libération

L'associé unique déclare avoir souscrit les parts sociales privilégiées cumulatives à 5% B et les avoir entièrement libérées par versement en espèce d'un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement ont été produits au notaire instrumentant, qui en a expressément pris acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier les articles 6, 18 et 19 des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales A (les Parts Sociales A) et soixante (60) parts sociales privilégiées cumulatives à 5% B (les Parts Sociales B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Dans ces statuts, le terme «parts sociales» fait référence aux Parts Sociales A et aux Parts Sociales B.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi sur les sociétés du 10 août 1915. Pour éviter tout doute, tout rachat des Parts Sociales B devra seulement avoir lieu à partir du 1^{er} juin 2008 et le prix de rachat devra être égal à la somme (i) de la valeur nominale des Parts Sociales B rachetées, (ii) au pro rata du compte de prime d'émission exclusivement attribué aux Parts Sociales B et (iii) de tout Dividende Privilégié déclaré mais non payé.

« **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Sous réserve de l'affectation du bénéfice net à la réserve légale de la manière prévue au paragraphe précédent, les associés détenant des Parts Sociales B recevront un dividende privilégié annuel équivalent à 5% de la somme de la valeur nominale par Part Sociale B ainsi qu'une part calculée au pro rata du compte de prime d'émission exclusivement attribué à ces Parts Sociales B (le Dividende Privilégié). Les détenteurs de Parts Sociales B n'auront droit à aucun dividende autre que le Dividende Privilégié. Si, au cours d'une année sociale, un montant inférieur à celui du Dividende Privilégié est distribué aux détenteurs de Parts Sociales B eu égard à une insuffisance de réserves, la différence entre le montant distribué et celui dû au titre du Dividende Privilégié sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales B lors des années sociales suivantes jusqu'au paiement complet dudit Dividende Privilégié.

Le Dividende Privilégié sera distribué avant toute affectation du bénéfice net à quelque réserve que ce soit autres que les réserves prévues par la Loi et avant toute distribution aux détenteurs de Parts Sociales A.

« **Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera utilisé en premier lieu pour distribuer aux associés tous dividendes déclarés mais non payés, comprenant notamment les Dividendes Privilégiés déclarés mais non payés, puis pour rembourser aux détenteurs de Parts Sociales B le montant total de l'apport (capital plus prime d'émission) versé en rapport avec lesdites Parts Sociales B, et le montant restant sera exclusivement attribué aux associés détenant des parts sociales ordinaires en proportion du nombre de parts sociales ordinaires détenues par chacun d'eux.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007. LAC/2007/43275. — Reçu 15 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014890/5770/176.

(080011040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.913.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONCEPT MARKETING FINANCE (C.M.F.) S.A. (numéro d'identité 1999 22 11 396), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 69.913, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 580 du 28 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Laurent Dadu, directeur de société, né à Fianararatsoa (Madagascar), le 8 novembre 1956, demeurant à CH-1207 Genève, 70, rue du 31 décembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3567. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008014878/236/64.

(080011569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Anatole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.456.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 472 du 4 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANATOLE INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014747/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05986. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 87.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014748/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00181. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Hexagon S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.789.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n° 1468 du 31 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEXAGON S.A., SICAR

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014749/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05984. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Cartridge World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.211.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 22 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1337 du 11 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARTRIDGE WORLD LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014744/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05988. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080010904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.657.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2006, acte publié au Mémorial C n° 760 du 14 avril 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 avril 2006, acte publié au Mémorial C n° 1321 du 8 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP3 HOLDINGS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014746/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05987. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080010902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Gondwana International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.389.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GONDWANA INTERNATIONAL HOLDING S.A. (numéro d'identité 2001 40 06 991), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 59.389, constituée sous la dénomination de GONDWANA INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 471 du 29 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 602 du 18 avril 2002, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en GONDWANA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cents euros (€ 900,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3578. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008014867/236/68.

(080011551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

SPECO, Special Products Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10.

R.C.S. Luxembourg B 93.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008015006/272/12.

(080011084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.831.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008015004/5770/13.

(080011004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Blue Bell S.A., Société Anonyme,

(anc. Blue Bell Sàrl).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.105.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BLUE BELL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on September 21, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2471 of October 31, 2007:

ELINA INVEST S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by the issuing of three hundred (300) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. To cancel the four hundred (400) existing shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) and to replace them by one (1) share with a par value of fifty thousand euro (50,000.- EUR).

5. Acknowledgement and acceptance of the resignations of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as manager of the Company and discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of its respective duties from the date of its respective appointment until the date of its respective resignation.

6. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) into a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*).

7. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation of the Company;

8. Appointment of the Directors and the Auditor of the Company

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves duly convened and declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by the issuing of three hundred (300) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to three hundred (300) new shares.

The new shares have been fully paid up in cash in an aggregate amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-). Proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to cancel the four hundred (400) existing shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) and to replace them by one (1) share with a par value of fifty thousand euro (50,000.- EUR).

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Manager of the Company effective on the date hereof and decides to give discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of its duties from the date of its appointment until the date of its resignation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by AACO S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, dated December 17, 2007, that by taking into account the hidden reserves, the value of the Company amounts at least to the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro).

The conclusions of this report are the following:

«On the basis of the work done, as described above, we can certify that the share capital of the Company corresponds at least to the amount of EUR 31,000.-, and that the net asset value of the converted Company is at least equal to the number and the par value of the shares to be issued in return.»

This report will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to restate the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BLUE BELL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euro) consisting of one (1) ordinary share in registered form with a par value of EUR 50,000.- (ten euro) each.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at two hundred million euro (EUR 200,000,000.-) consisting of four thousand (4,000) shares with a par value of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of partners voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of managers is authorized, during a period of five years ending on December 18, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing partners a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of managers may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be

documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders. Such proxy-holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as directors of the Company effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, represented by its permanent representative, Mr Doeke Van Der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822, represented by its permanent representative, Mr Doeke Van Der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525, represented by its permanent representative, Mr. Doeke van der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168, as the Company's auditor effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Statement

The conversion of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) is exempt from capital duty under the terms of article 4.(a) of the law dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 3,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BLUE BELL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2471 du 31 octobre 2007:

ELINA INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune à cinquante mille euros (50.000,- EUR) par l'émission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Annuler les quatre cents (400) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et de les remplacer par une (1) part sociale de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

5. Constatation et acceptation des démissions de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société et décharge (quitus) au gérant démissionnaire mentionné ci-dessus pour l'exécution de son mandat respectif depuis la date de sa nomination respective jusqu'à la date de sa démission respective.

6. Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

7. Modification et refonte des statuts de la Société.
8. Nomination des administrateurs et du commissaire de la Société.
9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune à cinquante mille euros (50.000,- EUR) par l'émission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les trois cents (300) parts sociales nouvelles.

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces d'un montant total de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR). Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'annuler les quatre cents (400) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et de les remplacer par une (1) part sociale de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'Associé unique constate et accepte la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société avec effet à la date des présentes et décide d'accorder décharge (quitus) au gérant démissionnaire mentionné ci-dessus pour l'exécution de son mandat respectif depuis la date de sa nomination respective jusqu'à la date de sa démission respective.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par AACO S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 17 décembre 2007 qu'en tenant compte des plus-values latentes, la valeur de la Société s'élève au moins à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«On the basis of the work done, as described above, we can certify that the share capital of the Company corresponds at least to the amount of EUR 31,000.-, and that the net asset value of the converted Company is at least equal to the number and the par value of the shares to be issued in return.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Sixième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier les statuts comme suit:

«Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLUE BELL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par une (1) action ordinaire sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux cent millions d'euros (200.000.000,- EUR) qui sera représenté par quatre mille (4.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 décembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission de parts sociales nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés antérieurs un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les administrateurs y ayant participé.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Septième résolution

L'Actionnaire unique décide de nommer comme administrateurs de la société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Huitième résolution

L'Actionnaire unique décide de nommer C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Déclaration

La transformation de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme est exempte du droit d'apport aux termes de l'article 4(a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 3.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42625. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008014823/242/461.

(080011491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Samara Capital Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014496/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05997. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008014518/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Totales, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014527/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08162. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Defender (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrage.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.006.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 128 du 19 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEFENDER (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014743/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06473. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Parc Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 34.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008014841/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04265. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Parc Plaza, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008014837/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04264. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Luxyspur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 131.987.

Décisions des associés

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

Am Hock, 2, L-9991 Weiswampach.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

B. Lambertz / K. Schmidt.

Référence de publication: 2008014759/591/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2008, réf. DSO-CM00164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014738/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2008, réf. DSO-CM00050. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sunis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.614.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as «the proxy holder»;

here represented by:

a) Mr Olivier Gaston-Braud, employee, with professional address at 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mrs Doriane Rossignol, employee, with professional address at 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

acting as a special proxy-holder of:

Mr Tryggvi Jónsson, company director, residing at Vesturhúsum 22, IS-112 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given in Reykjavik, on 10 December 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company SUNIS HOLDING S.A. (the «Company»), established and having its registered office at 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 90.614, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 30 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of 12 February 2003. The articles of association have not been amended since;

- that the corporate capital of the Company is set at three million Icelandic Kronur (3,000,000.- ISK) divided into three thousand (3,000) fully paid up ordinary shares having each a par value of one thousand Icelandic Kronur (1,000.- ISK);

- that Mr Tryggvi Jónsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Tryggvi Jónsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée «le mandataire»;

dûment représentée par:

a) Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane Rossignol, employée, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Tryggvi Jónsson, directeur de société, demeurant à Vesturhúsum 22, IS-112 Reykjavik (Island),
ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Reykjavik, le 10 décembre 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SUNIS HOLDING S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.614, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 12 février 2003;

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la Société est fixé à trois millions de Couronnes Islandaises (3.000.000,- ISK) divisé en trois mille (3.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) chacune, chaque action étant intégralement libérée;

- que Monsieur Tryggvi Jónsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que Monsieur Tryggvi Jónsson, s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, D. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2008, Relation: EAC/2008/309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008014879/239/103.

(080011783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Elgin Credit Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 106.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014726/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05694. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Europplan Leasing SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 (8 novembre 2006 - 31 décembre 2006) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014732/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05927. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Foruminvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.529.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50069 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008015024/211/11.

(080011389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Brachem S.A., Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50081 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008015022/211/11.

(080011745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 82.549.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008015012/5770/12.

(080011081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

BRAPF Kannai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.558.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008015011/5770/13.

(080011050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008015014/5770/12.

(080011098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.277.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008015013/5770/12.

(080011088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Rental Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone Artisanale Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014979/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04593. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50182 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008015021/211/11.

(080011480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.
